

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 MARS 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 03 Mars 2022 à 19 h 00, Salle Edith Piaf, sous la présidence de Monsieur Lionel FONTAINE, Maire, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 25 février 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 25 février 2022, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents à cette réunion :

M. FONTAINE Lionel – Mme JOHNSON Claudine – M. BRASSART Daniel – Mme FAVA Joëlle – M. OLSZOWSKI Jacques – Mme CARDOT Marie-Line - M. SPECQ Roger – Mme GUESSOUM Dalila – M. MINNENS Régis - Mme DELSAUT Isabelle – M. LEDOUX Philippe – Mme BRUHIER Armelle – M. MARCINKOWSKI Michel – Mme MATULA Magali – Mme DOURNEL Anaïs – Mme REGNIER Jenny - M. KNOPI SCH Daniel – Mme CAUDRELIER Geneviève – Mme GAUTHIEZ Paulette – Mme ROUSSEAU Dominique - M. MAZZOLINI Fabrizio (arrivé à 19h10) – Mme DELVILLE Vanessa.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pouvoir de M. BITCH Mustapha à Mme DOURNEL Anaïs

Pouvoir de M. MEMBOT Sébastien à M. KNOPI SCH Daniel

Pouvoir de M. MATHON Maxence à Mme JOHNSON Claudine

Pouvoir de Mme TROJANOWICZ Coraline à Mme DOUNEL Anaïs

Pouvoir de M. DELABY Bernard à Mme GAUTHIEZ Paulette

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal, que le quorum est atteint.

Il demande au conseil municipal la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à l'Ukraine

Le conseil municipal accepte que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

Il est proposé à Madame ROUSSEAU d'être nommée secrétaire de séance. Celle-ci émet un refus.

Madame GUESSOUM accepte d'être nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du 16 décembre 2021 est soumis à l'assemblée. Il est approuvé à la majorité des membres présents (3 abstentions : Mme GAUTHIEZ – M. DELABY – Mme ROUSSEAU).

MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

M. le Maire : « Avant de commencer le Conseil Municipal, je vais vous demander de prendre une motion de soutien et de solidarité au peuple ukrainien, que je vais vous lire :

DELIBERATION N° 2022 -03/03- N° 1

OBJET : MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Le jeudi 24 février 2022 matin, la Russie a lancé une opération militaire d'envergure contre l'Ukraine. La 1ère vague de tirs de missiles a touché les centres de commandement militaires et d'autres bâtiments dans plusieurs villes ukrainiennes, entraînant d'ores et déjà des pertes militaires et civiles.

Cette agression de la Russie non provoquée par l'Ukraine, pays souverain et indépendant, constitue une violation flagrante du droit international. Monsieur POUTINE a ainsi délibérément décidé de bafouer la souveraineté de l'Ukraine et porte une atteinte à la paix et à la stabilité de l'Europe.

En ces jours sombres, non pensées vont au peuple ukrainien, à ses femmes, hommes et enfants innocents qui craignent pour leur vie.

Nous appelons également la Russie à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Nous appelons à la protection et au respect de tous les civils.

Nous soutenons le droit au peuple ukrainien de vivre dans un pays en paix, prospère et souverain.

La Ville de MASNY est solidaire du peuple ukrainien et appelle la Russie à chercher des solutions visant à une résolution pacifique du conflit dans les délais les plus brefs.

Motion adoptée à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

M. le Maire : « Est-ce que vous avez des questions ? »

- Il y a la mise en place d'un séjour multi-neige dans le massif vosgien pour les CM2.
- Il y a l'acte modificatif de la régie d'avances pour les camps/activités/sorties, Insertion Jeunesse auprès du Pôle Insertion.
- Il y a également la mise en place du socle numérique avec la société TETRA INFORMATIQUE, concernant un avenant, sur ce qu'on appelle les rails, pour les enfants et les personnes en situation de handicap, non prévus au départ. Les fameux rails pour les enfants qui se déplacent au tableau, leur permettant de lever ou baisser l'écran comme ils veulent.

A ce propos, deux conseils de classes ont eu lieu ce soir, à l'école Charles Robert avec Anaïs qui s'est dépêchée pour être présente au conseil et au groupe scolaire du Champ-Fleuri avec Roger et moi.

Les instituteurs et la direction sont très contents du matériel offert et aujourd'hui ils travaillent en « Rolls-Royce » selon leurs dires !! Pas de questions sur les décisions municipales ? On va donc passer au rapport d'orientation budgétaire. »

2021- 49 : Dans le cadre de la mise en place d'un séjour multi-neige dans le massif vosgien pour les enfants de classes de CM2 des écoles primaires de Masny, du samedi 05 février au samedi 12 février 2022, passation d'un contrat avec la société UCPA SPORTS TOOTAZIMUT (Lille), pour un montant de 640 € TTC par enfant.

2022-01 : Acte modificatif de la régie d'avances « Camps/Activités/Sorties, Insertion Jeunesse auprès du Pôle Insertion de la ville de Masny, en régie mixte de recettes et d'avances, permettant l'encaissement des produits répertoriés en annexe.

2022-01b : Dans le cadre de la mise en place d'un socle numérique pour les écoles primaires masnysiennes et suite à la signature d'un contrat avec la société APNOS TETRA INFORMATIQUE, passation d'un avenant N°1 au marché initial afin de prendre en compte la plus-value générée par des outils complémentaires, de 6 719.00 € HT, soit 8 062.80 € TTC, représentant un écart de + 13.17 %. Le montant du marché de 51 020 € HT soit 61 224 € TTC est porté à 57 739 € HT soit 69 286 € TTC.

2022-02 : Considérant la nécessité d'adapter les pièces réglementaires du Plan Local d'Urbanisme, à savoir : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation aux exigences du SCOT en vigueur et d'actualiser le diagnostic en réadaptant le projet aux besoins de la municipalité ; passation d'un 6ème avenant au marché initial qui entérine :

- Un délai supplémentaire de 12 mois à partir de Janvier 2022, avec dépôt de l'arrêt projet prévu en juillet 2022.
- Un coût supplémentaire de 4 890.00 € HT, portant le marché à 51 235 € HT, soit 61 482 € TTC.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 - DÉBAT

M. BRASSART : « Vous avez donc dans la première partie, pages 2 3 et 4, le rappel des conditions générales en France, au niveau des finances publiques et la situation internationale. Vous l'avez peut-être lu ? Je ne vais pas le relire ici.

Pour la Loi de Finances, on s'oriente vers une année particulière avec les élections, compliquée , en plus, avec la crise de l'Ukraine. Il n'est pas simple de prévoir ce qu'il va se passer...

En tout cas, on s'oriente vers une économie plus durable et plus verte. Pour poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat à venir, les objectifs sont :

- *Soutenir l'activité et l'emploi*
- *Accompagner les personnes fragiles et précaires*
- *Soutenir l'égalité entre femmes et hommes*
- *Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques*
- *Soutenir les collectivités locales.*

C'est le point qui m'intéresse le plus. Ensuite, vous avez la présentation de la situation financière de la collectivité avec les différents points qui seront abordés.

Page 9, vous avez la détermination du résultat et son affectation. Si vous prenez les recettes-dépenses, le résultat de fonctionnement, pour l'année 2022, s'établit à 86 731,10 €.

Je vous cite simplement des chiffres qu'on n'a pas à voter ! Ils seront votés dans un mois, lors du vote du compte administratif et du BP 2022.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement cumulé de l'année dernière de 546 123 €, nous avons cette année un résultat de fonctionnement cumulé de 632 884 €

En ce qui concerne les investissements, vous avez un montant de dépenses qui est de 897 111,07 €. Un montant de recettes d'investissements de 988 528 €.

On a donc un résultat d'investissement positif de 91 420 €, mais, de ce résultat on doit déduire le résultat cumulé de l'année dernière, donc N-1, qui était de - 170 760 €.

Au total, le résultat d'investissement cumulé était, au 1er janvier, de – 79 389 €. Si on met les restes à réaliser (ce sont les dépenses d'investissements qui ont été votées l'année dernière et qui n'ont pas encore été réalisées), en dépenses, on atteint 283 629 € et en recettes 112 887 €.

Avec un solde des restes à réaliser de – 170 740 €, ce qui nous fait donc un besoin de financements pour ces investissements, pour l'année 2021, de 250 080 €

On l'affecte donc forcément sur le résultat positif des investissements et on obtient un solde du budget au 1er janvier qui sera reporté en 2022 de 382 802 €.

On verra plus tard si vous avez des questions. Vous avez le détail des reports, des restes à réaliser en investissements.

Pour le collège, il reste donc 60 927€ de restes à réaliser au 1er janvier. Ça devrait se terminer assez rapidement, si tout va bien ! Pour les recettes d'investissements, sur le collège et sur l'ensemble, on est à 112 000 €, avec essentiellement des subventions : DETR, Réserve parlementaire accordée, le FTU et les subventions qui n'ont pas encore été versées, dans la mesure où, par exemple, pour le socle numérique, le dossier s'est décanté pratiquement en décembre/ janvier et la subvention n'est pas encore versée.

Je ne sais pas s'il y a des questions à ce stade.

Ensuite, je fais une petite analyse des charges de fonctionnement et d'investissement, sur 2021, en comparaison avec 2020. Ce sont les pages 13 et 14. Les dépenses progressent de 138 000 €, + 4 %, avec surtout les charges de personnel qui augmentent assez fortement, en particulier, les Parcours Emploi Compétence à hauteur de 141 000 € mais pour lesquels on a obtenu des subventions.

Les charges à caractère général progressent également de 11 %, 85000 €, et on a une baisse pratiquement de toutes les autres charges, c'est-à-dire les charges de gestion 65, les charges financières, les amortissements et les provisions avec - 151 780 €.

Les recettes progressent beaucoup moins. Je rappelle que l'année 2021 était une année impactée par la Covid, avec l'impossibilité de louer des salles, de faire des réunions... engendrant une perte de recettes, notamment pour les produits et les services.

Le produit des services augmente de 23 854 €. Les impôts et taxes, c'est une bonne surprise, ont augmenté de 92 358 €. On s'est demandé si, effectivement, la réforme de la taxe foncière allait bien se passer pour nous ? Bon... elle s'est relativement bien passée !

Les dotations et participations, par contre, diminuent, surtout les produits de gestion ! Et, nous n'avons pas fait de produits exceptionnels, dans la mesure où nous n'avons pas vendu de biens de la commune en 2021.

En ce qui concerne les investissements, les dépenses essentiellement sur la phase 3 de la reconversion de l'ancien collège, qui se termine, s'élèvent à 310 386 €, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser de 60 927 €.

Les restes à réaliser, il s'agit essentiellement de trois dossiers : le dossier électricité « DEVRED », qui est réglé maintenant totalement, le dossier « HECFEUILLE » et le dossier « ARTS DRCO ». Ces deux derniers dossiers concernent des défauts de pose, au niveau du sol, les deux entreprises se rejetant un peu la balle. « ARTS DECO » a été obligé de poser son revêtement de sol, alors qu'il n'y avait pas de chauffage.

On considère que c'est l'entreprise « HECFEUILLE » qui est responsable de ce manquement. On essaie de trouver une solution à l'amiable, qui semble se dégager quand même un peu ! Chacun a fait un petit effort pour arriver à une solution. Je pense que d'ici un mois ou deux, on devrait pouvoir solder tous ces comptes.

M. le Maire : A savoir, qu'on a bloqué également quand même les entreprises ! Je n'ai pas payé, pour l'instant, ni « HECFEUILLE » ni « ARTS DECO », sur leurs derniers travaux réalisés. Le paiement des factures est bloqué dans l'attente d'un écrit. On a rencontré hier les responsables, qui se sont engagés à régler le problème rapidement. Tant qu'on n'a pas l'écrit, et tant qu'on n'a pas tous les documents, on attend. Actuellement, on n'a qu'un accord verbal !

M. BRASSART : Dans les autres investissements, il y a les immobilisations corporelles, en particulier le Plan Local d'Urbanisme. On a dépensé, l'année dernière, 9 027,90 € et il reste 24 532 € à réaliser.

On les attend d'ici le premier semestre de l'année.

Les autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 253 554 € avec 198 870 € de reste à réaliser. Les recettes d'investissements s'élèvent à 888 528 € avec 112 887 € de restes à réaliser. Il s'agit essentiellement de subventions avec 388 196 € et 112 887 € de restes à réaliser en subventions. A cela s'ajoute le FCTVA. On la touche toujours à N+1, c'est-à-dire l'année suivante.

Pareil pour les taxes d'aménagement, 44 059 €. On retrouve les excédents de fonctionnement capitalisés, dont on va parler tout à l'heure, de 130 505 €.

J'ai mis le détail parce qu'en fait, on a aussi un remboursement de prêt salarié, qui vient abonder les recettes d'investissements. Enfin, les amortissements qui s'ajoutent aux recettes d'investissements, bien que l'investissement ne soit pas une charge réelle ! La dépense réelle, c'est l'achat des investissements et on amortit sur un certain nombre d'années. Au niveau du paiement des investissements, on doit l'ajouter au budget de financement.

Vous avez ainsi le résultat de l'exercice et le résultat cumulé global, le même vu tout à l'heure.

Pages 15, 16 et suivantes, vous avez tous les graphiques qui récapitulent les dépenses réelles de fonctionnement de 2014 à 2021. Je ne sais pas s'il y a peut-être des remarques ?

Mme GAUTHIEZ : Oui, effectivement.

M. BRASSART : On a l'évolution des dépenses réelles, l'évolution des recettes réelles, l'évolution de la capacité d'autofinancement entre 2014 et 2021, l'évolution ...

Mme GAUTHIEZ : S'il vous plaît, est-ce qu'on peut revenir sur l'évolution des dépenses réelles, de 2014 à 2021.

M. BRASSART : Oui.

Mme GAUTHIEZ : Charges du personnel, en 2019 on en avait pour 1 408 496 €, en 2020 : 1 567 561 €, en 2021 : 1 771 848 €. En 2022, vous prévoyez combien ?

M. le Maire : Ah ben ! Deux millions, facile ! (rires)

Mme GAUTHIEZ : Il y a quand même un écart de 204 287 € entre 2020 et 2021. Ce qui fait qu'en 2021, cela correspond à 52.84 % des recettes.

M. le Maire : Ce n'est pas de maintenant qu'on est à 52% des recettes ! Les charges de personnel, vous le saviez qu'elles tournent autour de 52% !

Mme GAUTHIEZ : Là je suis dans les dépenses ! Nous sommes d'accord ? Alors je vous dis que nous sommes arrivés à 52.84 %

M. BRASSART : D'accord ! Je vais vous rappeler une chose : l'augmentation concernant les charges de personnel, j'appelle ça le rouleau compresseur. À partir du moment où le Maire d'avant embauche des gens, automatiquement le rouleau compresseur s'enclenche, faisant comme une boule de neige, ça grossit petit à petit ...et alors, au départ, on n'est pas gros et puis la neige s'accumule et ça grossit énormément. En partie, en 2019 et 2020, s'il y a une augmentation des charges du personnel, ce n'est pas à nous que nous le devons.

Par contre, on assume ! On aurait pu effectivement se poser la question de maintenir ou non les salariés que vous avez embauchés, par exemple, mais, on n'a pas voulu jouer petit ! On les a maintenus ! Par solidarité avec eux qui le méritaient, car ils faisaient leur travail. Il n'y a donc aucune raison que l'on s'en sépare !

Mme GAUTHIEZ : Je n'avais pas embauché ces personnes ! Elles sont arrivées parce qu'il y avait des personnes malades et nous étions en plein Covid !

M. le Maire : Mais ! Vous êtes vraiment de mauvaise foi !

Mme GAUTHIEZ : Je voudrais quand même vous rappeler une chose, c'est que lorsque nous sommes arrivés, au premier mandat, nous étions ensemble, nous avons fait faire un audit par le

Centre de Gestion. Le CDG a trouvé, à cette époque-là que, les charges du personnel étaient énormes !

M. le Maire : Oui, elles le sont tout le temps !

Mme GAUTHIEZ : Le CDG avait proposé de ne pas renouveler les départs en retraite, mais je vois qu'aujourd'hui vous créez des emplois !

M. le Maire : Nous, on va peut-être les remplacer, Mme GAUTHIEZ, car je suis un défenseur du service public et je crée du service public, contrairement à vous, vous voyez ! Donc, chacun a sa philosophie politique. Vous, vous n'êtes pas pour le service public et moi je le suis. Je prendrai donc des gens pour rendre des services au public !

Mme GAUTHIEZ : Oui, mais moi j'ai géré une commune ! Moi, ce que je vois c'est que...

M. le Maire : A mon avis, comment vous l'avez gérée, Mme GAUTHIEZ, c'était une catastrophe ! Vous voulez qu'on refasse le débat ?

Mme GAUTHIEZ : Si vous continuez comme ça, dans deux ans, on sera sous tutelle !!!

M. le Maire : On sera sous tutelle ??? On prend l'engagement dans 2 ans, pour voir où on en sera Mme GAUTHIEZ !

Mme GAUTHIEZ : Vous faites peur ! Je vous l'assure !

M. le Maire : Et vous, vous me faites encore plus peur ! Parce que je ne vous raconte pas le bilan catastrophique que vous avez laissé ! Vous connaissez votre bilan ?

Aujourd'hui, je suis allé dans une salle de sport, où rien n'a été fait pendant des années ! Il y a un aérotherme à changer. Tous les ans, il fallait le réparer ! A votre époque, on le réparait avec un bout de ficelle ! Et tous les ans, les entreprises réclamaient 1000 ou 2000 € pour le réparer. Laissez-moi parler ! Vous m'avez posé une question, je vais vous répondre ! L'aérotherme, il y en a encore pour 15 000 € ! Vous voulez qu'on fasse le tour de tout ce qu'on est obligé de réparer ?

Mme GAUTHIEZ : J'ai toujours entretenu tous les bâtiments !

M. le Maire : Vous n'avez rien entretenu du tout ! Rien du tout !

Mme GAUTHIEZ : Oh que si !! Oh que si !!

M. le Maire : Vous vous êtes mise dans un projet considérable, dans lequel vous avez mis de l'argent sans vérifier, parce que je ne vais pas vous parler aujourd'hui des DGD que vous avez signés sans contrôler. Aujourd'hui, on ne va pas faire le débat ! On va avoir l'occasion de le refaire, parce que l'histoire du collège se termine. Et croyez-moi : l'histoire du collège, je vais l'éclaircir ! Je vais l'éclaircir, Madame GAUTHIEZ, et vous aurez certainement des réponses à nous donner, à ce moment-là !

Mme GAUTHIEZ : Ah Bon ! Mais, moi je constate que...

M. le Maire : C'est tout ce que je peux vous dire ! Moi, je constate aussi les dégâts que vous avez faits dans le personnel, psychologiquement, parce que vous avez fait des dégâts considérables, et puis en plus l'état du matériel de la ville et des bâtiments, de manière générale, c'est un scandale ! Vous avez fait travailler des gens hors sécurité Mme GAUTHIEZ ! Hors sécurité !

Mme GAUTHIEZ : Ecoutez ! S'il vous plaît !

M. le Maire : Non, il n'y a pas de : « Ecoutez s'il vous plaît » ! Vous avez monopolisé la parole et vous nous avez fait taire pendant 6 ans, Mme GAUTHIEZ, alors vous vous taisez quand vous dites des conneries, tout simplement ! L'affaire est close, tout simplement !

On va en reparler, Mme GAUTHIEZ, ne vous inquiétez pas ! Et vous vous allez avoir des comptes à rendre, croyez-moi ! Et pas plus tard que dans pas longtemps !

Mme GAUTHIEZ : Et vous aussi, là-dessus, vous aurez des comptes à rendre !

M. le Maire : Ah non, je n'en aurai pas ! Vous savez, Mme GAUTHIEZ, même le gasoil que je mets dans ma voiture, je le paye ! Je n'ai jamais roulé avec une bagnole moi, pendant presque 12 ans, sur le compte du contribuable ! Jamais ! Et je n'aurais jamais osé le faire ! Je ne suis pas allé au restaurant, au moins 4 jours après une défaite électorale, pour faire bombance avec des amis en nous laissant une facture, parce que soi-disant, on l'avait voté ! Alors taisez-vous et arrêtez avec ça ! Ne venez pas me donner de conseils, Mme GAUTHIEZ !

Mme GAUTHIEZ : C'est tout ce que vous trouvez pour vous défendre ?

M. le Maire : Mais il y en a plein des propos pour me défendre, Mme GAUTHIEZ. Vous avez été pitoyable pendant 6 ans, je vous le dis, pitoyable ! Je ne sais même pas pourquoi vous avez encore la décence de venir en conseil municipal ! Je ne sais même pas pourquoi ?

Mme GAUTHIEZ : Mais c'est mon droit !

M. le Maire : Ah non ! Je ne dis pas que c'est votre droit, mais moi à votre place, je ne serais jamais revenu !

Mme GAUTHIEZ : Ah bon ? Moi, j'ai la conscience tranquille !

M. le Maire : J'espère que vous l'avez la conscience tranquille, on en reparlera dans pas longtemps ! Ne vous inquiétez pas !

Mme GAUTHIEZ : Je crois que l'on s'éloigne du sujet ! C'est bon !

M. le Maire : Exactement, c'est bon, on est d'accord ! On passe à autre chose !

M. BRASSART : Je rappelle que dans les charges de personnel, il y a pour plus de 150 000 € d'emplois qui ont été créés et qui seront subventionnés. Donc, bien sûr, la charge augmente, mais d'un autre côté, il y a des recettes qui viennent. Bon, voilà donc je ne sais pas, s'il y a d'autres choses ??

M. MAZZOLINI : Justement, sur cette question-là, je ne retrouvais pas les recettes ? Où se trouvent les recettes qui correspondent à ces emplois ? Les emplois PEC et adultes relais ?

M. BRASSART : Bah ! Elles sont dans les dotations !

M. le Maire : Non ! On les touche de manière rétroactive. A chaque fois

M. BRASSART : Il faut faire l'avance et on les reçoit, 4, 5, 6 mois après !

M. MAZZOLINI : Ou je me suis trompé mais... j'ai pas eu l'impression de les retrouver dans les recettes, sur 2020.

M. BRASSART : Il y en a une partie, mais il y a un décalage dans le remboursement.

Ensuite, si vous êtes d'accord, on va passer à l'évolution prévisionnelle 2022. Donc, pour le fonctionnement, qui sert aussi d'ailleurs à l'investissement, il n'y a pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale. Toutefois, je viens d'apprendre que les bases allaient être réévaluées de 3,43 %. Ce n'est pas nous qui décidons de l'augmentation des bases, c'est l'Etat, bien entendu. Alors, sans doute que cela correspond à une volonté, au moins, du ministre de l'économie, mais c'est une augmentation ! D'habitude l'augmentation des bases était du 0.8 % ou 1 % maximum. Ici, d'un seul coup c'est 3,43 %.

Cela veut dire que les impôts fonciers vont augmenter, naturellement, au moins de 3,43 %, même si on n'augmente pas les taux de base.

Je fais un petit aparté, concernant la « TEOM », puisqu'on parle de feuilles d'impôts, sur laquelle figure la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Par contre il y a un fort risque que le taux, actuellement de 12,96 de mémoire, soit nettement augmenté. Le SIAVED vient de constater qu'il était en déficit, et en fait, il demande aux 3 partenaires du SIAVED d'augmenter leurs participations.

Sans doute que des communautés de communes peuvent avaler sur leur budget l'augmentation, mais la CCCO, en tant que Communauté de Communes, ne peut pas avaler une telle augmentation. Donc, il y a de fortes chances (ce sera décidé d'ici quelques semaines) que le taux de la TEOM pour la CCCO augmente. De combien ? Je n'en sais rien, mais ce sera au moins de 2 %.

M. le Maire : Concrètement, le SIAVED réclame à la communauté de communes, pour 2022, un million d'euros. Pour une agglomération, trouver dans le budget un million d'euros ne pose pas forcément un gros problème, tandis que, pour le Cœur d'Ostrevent, c'est beaucoup plus compliqué.

Obligatoirement, ce sera répercuté sur les taxes foncières, mais également auprès des locataires, puisqu'il y a une ligne pour la TEOM. En moyenne, un locataire paie entre 10 et 12 € par mois, soit 120 € l'année, et une augmentation prévue est de 3.40 %

M. BRASSART : La base augmente de 3.40 %

M. le Maire : Et il y aura une augmentation des taux. Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, l'année prochaine, rebelote, ils nous pondent une augmentation entre 500 et 600 000 €. On devrait donc avoir des augmentations comme cela jusqu'en 2027 !

Cela nous pose quand même problème, parce qu'il n'y a pas de services supplémentaires rendus aux gens. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas plus de ramassage, pas des nouvelles poubelles, pas des poubelles électroniques... Voilà, c'est pour conserver le service tel qu'il est aujourd'hui.

On a rappelé que depuis un moment déjà, on fait des efforts : auparavant les poubelles jaunes étaient ramassées toutes les semaines et désormais c'est tous les 15 jours.

Les encombrants avant étaient ramassés une fois par mois. Aujourd'hui vous êtes obligés de préparer vos encombrants et d'appeler la Communauté de Communes pour prévoir un ramassage.

Donc, on ne crée pas de services, mais par contre, on va augmenter fortement !

On a aussi une deuxième problématique : on ne peut pas sortir du SIAVED.

Si on quitte le SIAVED pour un autre syndicat, ce sera pire ! Donc aujourd'hui, en fait, on est un peu coincés dans des dispositifs, tels que le SIAVED, et on est obligés d'accepter. On nous impose un million d'euros et on n'a strictement rien à dire !

Le Président DELANNOY et quelques VP vont rencontrer quand même Monsieur LEMOINE (Président du SIAVD) pour discuter de la situation. Pourquoi en est-on arrivé là !

Apparemment, avec le Covid, les gens sont restés beaucoup plus longtemps chez eux, donc automatiquement il y aurait eu plus de déchets à traiter.

Ce qui est peut-être certainement vrai, mais le SIAVED fait quand même construire un beau bâtiment, ultra moderne, d'une valeur de plus de 3 millions et demi d'euros.

Je veux bien, mais en temps de crise, était-ce vraiment nécessaire de faire un bâtiment de cette ampleur ? Aujourd'hui, des discussions se poursuivent et un débat aura lieu lors du prochain conseil communautaire qui prendra une délibération. Voilà où on en est aujourd'hui. Sur les taxes, sur les feuilles d'impôts fonciers, dans les mois qui viennent, vous allez voir des augmentations apparaître. Vous savez que c'est pour le ramassage des ordures ménagères.

M. BRASSART : Je veux ajouter que l'État a augmenté, de manière très significative, la TGAP, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, et notamment sur la mise en décharge : la TGAP a pratiquement doublé ! Le SIAVED doit de toute façon investir dans des outils qui permettent d'éliminer les déchets. Le problème actuellement est que l'usine d'incinération est pratiquement à l'arrêt, car tout le système de récupération d'énergie doit être changé. Des solutions pour éliminer les déchets ailleurs doivent être trouvées et notamment les décharges. C'est encore plus cher ! Ils ont perdu toute la rentrée d'argent correspondant à la récupération d'énergie.

Dernier point, le SIAVED est en train de construire un centre de tri ultra moderne, et va devoir investir quelques millions d'euros. Cela explique pourquoi le SIAVED est coincé !

Nous disons : « Vous ne pouvez pas imposer la même participation aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, dont le budget est 4 fois supérieur à celui de la CCCO, par exemple ». Cela fait l'objet de discussions. C'est une grosse parenthèse, mais lorsque vous recevrez votre feuille d'impôts, vous comprendrez pourquoi !

Continuons : maîtrise des charges de fonctionnement pour dégager des excédents de fonctionnement et assurer l'indemnisation des projets de fonctionnement.

Pour les investissements, je vous ai noté plein de choses, pour être le plus précis possible, alors que les informations sont très imprécises, en particulier pour l'ERBM et les travaux annexes. Vous avez suivi sans doute dans la presse, ce qu'a dit le Président MACRON, pour les travaux annexes de l'ERBM. En plus du budget initial de 100 millions d'euros, le Président MACRON rajoute 100 millions d'euros. Donc, 200 millions seront à répartir dans les communes du bassin minier qui sont déjà engagées dans les actions ERBM. Masny est dedans, mais le problème c'est qu'on nous demande de préparer des dossiers les plus précis possibles et les plus avancés possibles, alors qu'on ne sait pas quels sont les investissements repris, quels seront les taux de financement de l'État et qui va s'en occuper, par quel canal passer ? On ne sait pas du tout comment cela va se dérouler.

M. le Maire : D'autant plus que l'on va relancer la consultation locative auprès des habitants. Des permanences actuellement ont lieu au Pôle de cohésion sociale, où les médiateurs de « Maisons & Cités » reçoivent du public, pour savoir s'ils vont accepter, ou pas, les travaux proposés. Car, il est clair que tout cela est conditionné à un OUI massif de la population. Madame GUESSOUM gère le dossier actuellement avec les pilotes sociaux et les habitants qui viennent, et posent des questions...

Mardi, on a emmené dans la cité Barrois (à Pecquencourt) des habitants qui ont visité des logements rénovés.

J'avoue que quand je suis arrivé à Pecquencourt, j'ai été vraiment étonné de la qualité de la rénovation de « Maisons & Cités ». Franchement je suis resté bouche bée, parce qu'ayant toujours habité les cités minières, j'ai quand même connu, moi, en tant que locataire 3 réhabilitations et je peux vous dire que c'était la catastrophe ! Par contre, là, c'est une rénovation de qualité, jusqu'au moindre détail, même les tuyaux à côté des radiateurs, tout est encastéré. Franchement, ils ont fait les choses en grand !

On espère le même type de réhabilitation. Cette visite a permis aussi aux locataires en se rendant sur place de comprendre pourquoi ils doivent quitter leur logement. Parce que le logement est récupéré à la brique. Il faut savoir que le logement est complètement déshabillé. Tout est enlevé. Plus rien ne traîne du sol au plafond !

Franchement, ils ont fait les choses en grand ! On ne comprendrait pas pourquoi les gens ne souhaitent pas la réhabilitation, mais on est quand même conditionné à leur accord pour réaliser les opérations intégrées, qui font partie du package : la rénovation + les opérations. La suite au prochain épisode, j'espère que nous aurons un peu plus de nouvelles sur le sujet.

M. BRASSART : Je continue : pour les investissements, mise en place d'un plan pluriannuel conduisant à une meilleure maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics, en particulier dans les écoles, et on peut dire que pas grand-chose n'a été fait depuis une dizaine d'années. Les investissements, en priorité, seront donnés à la recherche des meilleurs taux de subventions et aux projets qui concourent efficacement à la réduction des coûts énergétiques, et je pense que l'énergie est quelque chose qui va exploser, sans doute dans les prochaines années, et enfin, mise en place de projets permettant une meilleure sécurité des habitants. Je parle en particulier de la rue de la Fabrique, qui devient problématique au niveau circulation.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022, dont vous avez le détail :

- Charges à caractère général : 810 000 €. Ce sera beaucoup plus précis lors de la présentation du BP, d'ici à peu près un mois.
- Charges de personnel, donc 1 820 000 €
- Atténuation de produits : c'est la CCCO qui nous donnait de l'argent avant et maintenant on doit lui rendre. C'est pour cela qu'on parle d'atténuation de produits. C'est une gymnastique un peu complexe.

- *Autres charges de gestion courante : 560 000 €, dont la subvention au CCAS de 298 000 €*
- *Les charges financières continuent de diminuer. Par la suite il y aura un emprunt. Peut-être que pour 2023, on pourra le reprendre.*
- *Provisions pour risques et charges : en 2021, 16 485 €. Je n'ai rien mis cette année parce que je n'ai aucune idée de ce qui peut se passer. En tout cas, l'affaire SARRAZIN continue : cette dame, Véronique SARRAIN, continue d'attaquer. Elle conteste les arrêtés pris. Or, ces arrêtés sont directement issus de la commission médicale ou de la commission de réforme. Cette dame reproche à la commission de réforme et donc à la ville, de ne pas l'avoir avertie, par lettre recommandée, sur ses droits. Le problème est que la commission médicale et la commission de réforme gèrent le dossier.
Ce n'est pas à nous de gérer le dossier à leur place. Que peut-on faire ?? Je ne sais pas ! En tout cas, elle relance son avocat, elle a reçu une aide juridictionnelle pour pouvoir attaquer. Mais, en tout cas, on est reparti pour un tour !*

Mme GUESSOUM : Elle date de quand, cette affaire-là ?

M. BRASSART : Elle date depuis un moment ! 2012 ! C'est une affaire que Mme GAUTHIEZ nous a laissée sur les bras.

M. le Maire : Non, mais ce n'est pas vrai....

M. BRASSART : Les amortissements devraient être à peu près du même ordre que les autres années.

- *Provisions pour charges exceptionnelles : je n'ai rien mis non plus, on verra ...*
- *En ce qui concerne les recettes : remboursement sur charges de personnel, je rappelle qu'on a une assurance et que quand il y a des gens en maladie, on est remboursé partiellement du montant des salaires.*
- *Produit des services et des domaines : j'ai arrondi à 100 000 €, parce que j'espère que cette année, les activités de la commune pourront se dérouler normalement. Cela devrait augmenter un petit peu*
- *Les impôts et taxes : je n'ai pas beaucoup augmenté, alors que normalement, je vous rappelle qu'avec 3,43 %, plus les nouvelles constructions qui viennent s'intégrer à la commune, depuis quelques années, les montants devraient normalement être plus importants. Mais soyons modestes !*
- *En ce qui concerne les dotations de péréquation, je maintiens le même niveau.*
- *Autres produits de gestion : j'ai augmenté, mais pas de manière très importante, parce que nous allons pouvoir louer un certain nombre d'immeubles. Je vous rappelle que la CCCO loue aujourd'hui le Centre, enfin ce qui était le Centre Arc-en-Ciel, qui devient donc Pôle de cohésion sociale et engendre donc une rentrée supplémentaire. Il y aurait également une location pour l'ERBM qui demande des locaux pour pouvoir installer son chantier. C'est aussi une augmentation !
Et il y a encore une augmentation avec le centre de formation qui est en projet, dans l'aile ouest des Galibots. C'est en cours de définition. Je ne peux pas vous en dire trop, il y a trop de choses imprécises et encore à venir.*
- *Produits financiers exceptionnels, je n'ai rien mis, on verra bien !*

En ce qui concerne les investissements 2022, il s'agit, bien sûr, des projets. D'ici un mois, il y aura peut-être des modifications. Il y a la vidéosurveillance, je pense que c'est devenu indispensable, sachant qu'on va peut-être le faire en deux fois, c'est à définir. Je prends par exemple le stade Germinal : s'il y avait eu de la vidéo installée pour surveiller, on ne l'aurait pas démolie, purement et simplement.

Nous devons changer également les chalets des jardins ouvriers, qui sont dans un bien triste état et j'ajoute qu'en plus avec la tempête d'il y a 15 jours, une dizaine de chalets se sont purement et simplement retournés et ne peuvent plus être réinstallés car ils sont quasiment démolis. Cet investissement était prévu déjà plus ou moins l'année dernière, puisqu'on avait demandé une subvention : on maintient donc cet investissement et les travaux devraient démarrer prochainement.

M. le Maire : Une bonne nouvelle aussi, pour les chalets des jardins ouvriers : l'assurance prend en charge les chalets détruits. Recette exceptionnelle !

M. BRASSART : Il y a également le bâtiment Mosquée. Une fissure est apparue, il y a quelques années déjà, et on s'est dit qu'il fallait quand même y regarder d'un peu plus près. J'ai donc fait poser des témoins, si vous voulez, pour vérifier si le bâtiment bougeait encore. Les témoins de plâtre se sont cassés, ce qui veut dire que bâtiment bouge encore. M. MINNENS s'occupe de faire réaliser une étude pour connaître les raisons de cette dégradation. Cela signifie de spécifiques carottages, pour aller en dessous du bâtiment détecter les raisons de cette fissure. Un autre diagnostic se fera afin de savoir si les gens qui sont dans ce bâtiment peuvent y aller en toute sécurité, parce qu'il ne faut pas non plus que le toit leur tombe sur la tête ! Voilà ! C'est en cours.

Ensuite, il y a tout un aspect sécurisation de la rue de la Fabrique et de la rue Lannoy, avec le virage qui pose beaucoup de problèmes. Dans la rue de la Fabrique, il y a eu une multiplication d'entrées et sorties au fur à mesure de l'équipement de cette rue, avec les lotissements... Probablement, un magasin Lidl va s'installer à proximité. Entre 17h et 18h, si vous voulez rejoindre l'avenue du 8 mai 45, c'est pratiquement impossible ! Une file de voitures s'étire du collège à la Route Nationale. On a demandé au département d'élargir cette voie pour pouvoir faire un « tourne à droite » et un « tourne à gauche » pour accueillir plus de voitures dans le sas, au niveau du feu tricolore. Des équipements doivent être faits, au niveau des Galibots, et surtout au niveau du collège qu'il faut absolument sécuriser.

Bien entendu, ce dossier sera mené en collaboration avec le département, propriétaire du collège. Actuellement, il existe un accès pour les bus, mais peu de parking. Les gens se garent un peu n'importe où, ce qui pose, effectivement, problème !

Enfin, les Galibots : il s'agit de l'aile ouest, avec notamment le désamiantage préalable qui coûte très cher, mais bon, on est obligés de le faire ! Et puis la rénovation est en cours pour permettre à une entreprise de formation de s'installer dans une partie des locaux. Notamment au rez-de-chaussée. Bien sûr, il y aura une contrepartie. Pas immédiate, mais nous aurons une location pour ces locaux.

Mme GAUTHIEZ : C'est une entreprise de formation de quoi ?

M. BRASSART : C'est en cours de définition ! Une chose est certaine : il s'agit de formation sur les pompes à chaleur et les productions de chaleur par économie renouvelable. Peut-être de la géothermie. Il est question aussi, je l'ai appris il y a quelques temps, qu'il y ait un centre de formation sur l'entretien des véhicules électriques, pour former des jeunes à l'entretien des batteries.

On ne peut pas en dire plus, parce qu'il y a des négociations entre PERFORMA et la région. PERFORMA a déjà son numéro d'agrément en tant que centre de formation.

M. le Maire : M. le Sous-Préfet, lors d'une visite, a mis une option aussi sur le reste du bâtiment, dans le cadre de l'installation de l'usine « ENVISION », qui essaie de trouver des endroits où former du personnel pour l'usine en cours de construction. Des discussions se sont engagées entre le centre de formation, la préfecture, Renault et aussi la Région et Pôle Emploi. Ils reviendront vers nous. Ils sont plusieurs partenaires à travailler autour d'un projet sur cette partie-là. Le temps de finaliser le projet nous permet de réfléchir à la création de cellules supplémentaires.

M. BRASSART : On a démarré l'étude pour la maîtrise d'œuvre de l'ERBM. On met des crédits là-dessus, mais on ne sait pas... je ne peux pas vous en dire plus. Ce qui est sûr, c'est qu'on nous demande pratiquement de faire les appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre, mais si on écoute la CCCO, il faudrait que les dossiers soient déjà déposés. Je freine un peu car si on demande à des entreprises de répondre à un appel d'offres, en gros début avril, ensuite il faut 120 jours pour notifier le marché, et si je notifie le marché je suis obligé de le payer. Or, je ne sais pas du tout ce qui va se passer. On ne sait pas quelle subvention on aura, on ne sait pas pour quoi ! On ne sait pas comment !

Donc, je freine un peu, en disant : « Donnez-nous des informations et nous lancerons le marché ». Mais sans information, c'est un peu « casse gueule » !

M. le Maire : Je pense que cela va se décanter dans les jours qui viennent ! On devrait avoir un délai jusqu'au 16 avril et peut-être un petit délai supplémentaire.

M. BRASSART : Lionel est un éternel optimiste !

M. le Maire : Je ne suis pas optimiste ! MACRON est venu à Liévin, on l'a rencontré, il a pris des engagements, il ne va pas revenir sur ses engagements. Tous les élus de la région étaient là pour entendre ce qu'il avait à dire, il ne peut pas se permettre de revenir en arrière. Le tout c'est de savoir les taux de financement auxquels on peut prétendre. C'est surtout cela qui nous intéresse. Si on réhabilite, par exemple, un stade de foot, et que l'on touche seulement 30 % de financements, on réfléchira à deux fois avant d'engager les travaux.

M. BRASSART : Ça devrait être 70%

M. le Maire : C'est ce qui se dit dans les couloirs de la sous-préfecture... Entre tout ce qui se dit

M. BRASSART : Dans un mois, nous aurons peut-être un peu plus d'informations.

M. le Maire : Peut-être pour le prochain conseil municipal.

M. BRASSART : Ensuite, on change l'éclairage du stade Robert. Ça tombe bien puisque deux lampes sont tombées avec la tempête. Sachant que de toute façon, il faut changer, parce que régulièrement on est obligé de remplacer des ampoules. Les phares ne ferment plus, de l'eau s'infiltre et à chaque fois qu'on les allume, forcément, l'ampoule crame. Et une ampoule ça coûte 180 € ! Donc, il faut changer ce type d'équipement aujourd'hui pour du LED : on va économiser à peu près entre 1500 € et 1700 € d'électricité, pour le même fonctionnement.

Puis, il y a des divers, mais il y en aura sans doute plus par la suite !

- Une porte du cimetière à changer, la porte des Galibots qui est dans un état quand même assez dégradé, et un certain nombre de toitures également à revoir. Les toitures sont d'autant plus à revoir qu'on a eu quelques dégâts avec la tempête !
- On a provisionné aussi tout de suite la liaison cyclable entre Masny et Monchecourt, pour laquelle notre participation s'élève à 75000 €. Le projet est de l'ordre de 600 000 € et financé en grande partie par le département. Les 2 communes financent 150 000 € à elles deux. On en prend forcément la moitié. Il est possible d'ailleurs que ce soit remis en 2023, parce que le rachat des terrains, pour faire cette piste cyclable, n'a pas encore commencé et en général c'est quelque chose qui dure très longtemps, avec des acquisitions financières très difficiles.
- Enfin, il y a le préau du groupe scolaire du Champ Fleuri, chose qui avait été décidée déjà l'année dernière, mais remise en report. On le remet donc ici cette année et on sera susceptible de le lancer, pour le bien, aux prochaines vacances de Pâques.

Ce document est susceptible de grosses modifications avant la présentation du budget primitif 2022, notamment parce qu'il va falloir qu'on rajoute la rénovation énergétique des écoles Robert et Perrault, bien qu'on ne sache pas exactement le montant des subventions qu'on va obtenir.

Ce qui est sûr c'est qu'on a demandé 80 %, parce qu'en fait, la DETR ou la DSIL, c'est 40 % normalement et il y a un plan de 45 milliards qui avait été déjà décidé l'année dernière, pour la rénovation des bâtiments. Et normalement, si vous voulez, ces 45 milliards vont permettre d'abonder largement sur des travaux spécifiques de rénovation énergétique. Le dossier avait été présenté au dernier conseil, avec l'objectif quand même de réduire fortement la consommation énergétique, et en même temps la décarbonation de notre consommation.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions autour de ce rapport d'orientation, on va le soumettre au vote.

M. MAZZOLINI : Je m'interroge sur les travaux d'investissement. Vous n'avez pas mentionné ceux qui seront faits en 2023 et après. Ils auront une incidence sur les différents budgets, parce que même si les bâtiments ont été très bien entretenus, il suffit d'aller voir la salle Chagall...

M. le Maire : Qui fait partie des opérations intégrées.

M. MAZZOLINI : Mais, elles ne sont pas dedans !

M. le Maire : Non, non, les opérations intégrées n'ont pas été mises. D'accord ? Et c'est pour ça que Daniel disait que le budget pourra être modifié en fonction du taux d'éligibilité qu'on pourra obtenir.

M. MAZZOLINI : D'accord

M. le Maire : On ne peut rien engager aujourd'hui car on n'a pas encore eu la consultation locative

M. MAZZOLINI : Alors, même si ce n'est pas 2022, ce sera 2023 ou après...

M. BRASSART : L'ERBM, c'est au moins 3 ans de travaux.

M. MAZZOLINI : Aujourd'hui, on provisionne uniquement les études et après il y aura les travaux.

M. le Maire : L'objectif, c'est d'avoir recours à l'emprunt sur le reste à charge pour l'ensemble des travaux.

M. MAZZOLINI : Pour en revenir à l'emprunt, il faudrait une capacité d'autofinancement importante et là, elle a baissé considérablement ! D'où ma question, tout à l'heure. Globalement les frais de fonctionnement, j'avais le sentiment que c'était les frais de personnel qui avaient augmenté, c'était le gros point et pour moi ils s'équilibraient par les subventions. Mais quand on regarde dans les recettes, on a 30 000 € de hausse de recettes. Je ne comprends pas. Il y a bien eu des baisses des produits exceptionnels mais il y a eu aussi des hausses des taxes ...

M. BRASSART : Je suis d'accord qu'avec un excédent de fonctionnement de moins 100 000 €, on ne pourra pas mettre en œuvre tous les investissements qui sont éventuellement en cours de discussion. C'est indiscutable, et je pense que le receveur des impôts va nous le faire remarquer, très probablement, dans son prochain rapport .Il faut absolument que l'excédent de fonctionnement remonte à plus de 250 000 € voire 300 000 € pour qu'on puisse, effectivement, envisager tous les investissements prévus.

M. MAZZOLINI : Quels sont les leviers ?

M. BRASSART : Une maîtrise des charges, sachant qu'on ne peut rien faire !

En fait, j'ai coutume de dire que les charges, ce sont comme un rouleau compresseur.

C'est sûr qu'il y a déjà du personnel qui s'en va, et on ne va pas le renouveler. Il faut s'astreindre à ne pas renouveler un certain nombre de personnel dans les 5 ans qui viennent. C'est évident !

Ensuite, c'est de maîtriser toutes les autres charges, le plus possible, sachant qu'on n'est pas aidé par toute la réglementation des communautés de communes et de toutes les charges externes. Je vois par exemple, le syndicat des transports qui a voté la gratuité, alors que le syndicat des transports ne sait pas comment il va faire pour boucler son budget. Mais je sais comment cela risque de se terminer : il va nous dire « j'ai un déficit d'un million d'euros ». Des communes vont peut-être ne pas vouloir payer : le SMTD ira porter son million d'euros au sous-préfet qui fera la répartition. On aura forcément un truc à payer en plus ! Et c'est pareil partout ! On cherche à vider la commune de sa substance, quelque part, et puis on doit payer, payer, payer !!! Tous ces organismes, le SIAVED, c'est un peu le cas aussi, je ne mets pas en cause l'utilité du SIAVED, bien entendu, mais tous ces gens-là, dépensent de l'argent et puis, ils se disent, d'un seul coup : « Tiens, on n'a plus assez de sous ! » Que font-ils ? Ils se retournent vers la CCCO qui est adhérente, mais derrière l'intercommunalité, c'est la commune qui est chargée de gérer les déchets.

On délègue simplement notre compétence et puis la CCCO va dire : « Bah il faut augmenter ! » Et tout est comme ça ! Je ne mets pas du tout en cause ces syndicats. Ils sont nécessaires, mais il faut absolument qu'ils ne prennent pas les communes pour des vaches à lait. On ne pourra pas tenir longtemps comme ça !

Je suis d'accord avec l'analyse que tu fais, c'est que si on n'a pas de 250 000 € à 300 000 € d'excédent, on ne pourra pas mettre en œuvre tous les investissements qu'on souhaite. Il y aura des priorités.

L'emprunt actuellement c'est plutôt quelque chose d'intéressant. On n'est pas très endetté. C'est indiscutable, mais ce n'est pas parce qu'on n'est pas endetté qu'il faut s'endetter !

L'endettement ne dépend que d'une seule chose, c'est de notre capacité de remboursement. Et la capacité de remboursement vient de l'excédent de fonctionnement.

M. MAZZOLINI : Justement, je comprends moins les chiffres aussi... (Ce n'est peut-être pas aujourd'hui qu'on va régler ça, mais je pose tout de même mon interrogation)

Comme on a un très faible endettement, on a des charges beaucoup plus faibles que l'année dernière ??

M. BRASSART : Oui bah ça diminue au fur à mesure qu'on rembourse !

M. MAZZOLINI : Mais, du coup, je ne comprends pas pourquoi notre CAF est moins forte ?

M. BRASSART : Les recettes n'ont pas augmenté très fort. J'attends d'avoir les chiffres, que normalement l'administration fiscale va pouvoir nous donner assez rapidement.

Enfin, en tout cas, avant le BP, j'espère.

Je pense qu'on devrait avoir quand même une augmentation substantielle des impôts et taxes, cette année. Ce n'est pas pour autant qu'il faille dépenser de l'argent ! C'est dur de faire des économies, car il faut dire non à tout le monde !

M. le Maire : Est-ce qu'il y a encore des questions ? Le ROB est soumis au vote.

Mme GAUTHIEZ : Je ne comprends pas ? On doit voter pour le ROB ?

M. BRASSART : Oui, avant le DOB on ne le votait pas, mais le ROB, oui !

DELIBERATION N° 2022 –03/03– N° 2
OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – DEBAT

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles et les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

Les orientations budgétaires ;
Les engagements pluriannuels ;
La structure et la gestion de la dette.

Enfin, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Ainsi, lors du ROB, les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, doivent présenter leurs objectifs concernant :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Présenté à l'ensemble du conseil municipal, ce rapport a fait l'objet d'un débat et a été approuvé à la majorité des membres présents (3 abstentions : Mme GAUTHIEZ – M. DELABY – Mme ROUSSEAU).

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

La parole est laissée au cabinet VERDI, représenté par M. POULET, qui travaille avec la ville depuis 2013, dans le cadre de la révision du PLU. La présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est donc faite.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

La Loi ALUR, entrée en vigueur le 27 mars 2014 et la Loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Loi Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, ont apporté des modifications notamment au

Code de l'Urbanisme.

Ainsi, le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est aujourd'hui détaillé à l'article L151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»

LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES :

Le développement durable c'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». C'est une politique dont la stratégie vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine. Il convient donc de prendre en considération, simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions, les trois champs de base du développement durable, à savoir les données sociales, les données économiques et les données environnementales. Afin que ce projet soit pratiqué et partagé par le plus grand nombre d'habitants, la concertation sera un levier incontournable à sa réalisation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables déclinera une stratégie qui veillera à rationaliser le développement urbain afin de limiter l'étalement source de nombreux dysfonctionnements (augmentation des déplacements, des pollutions, disparition de la ressource foncière...), à promouvoir un développement économique cohérent, à protéger les espaces et les ressources naturelles, à renforcer les dispositifs de circulation durable (transports collectifs, mode doux...). Il incitera au travers du règlement à l'utilisation et l'exploitation des énergies renouvelables. Il veillera à une gestion également économe du foncier, au regard des dispositions prises dans la loi Grenelle I et II. Enfin, il intégrera les dispositions émises au sein des divers documents de planification (SCoT et PCAET du Grand Douaisis, PLH de la CCCO, SDAGE Artois-Picardie, SAGE Scarpe Aval

Les ambitions du projet visent à faire de Masny une ville attractive et préservant les qualités de son cadre de vie. L'organisation de cette stratégie se décline en 3 axes d'actions stratégiques :

- Accompagner le développement urbain,
- Préserver et valoriser la diversité des paysages,
- Soutenir et définir le développement économique.

RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIÉS AU DIAGNOSTIC

Le diagnostic doit permettre, via l'analyse des forces et faiblesses du territoire, de déterminer les orientations générales que l'on souhaite afficher dans le projet de territoire.

Ces orientations doivent être déterminées au regard des grands enjeux identifiés sur la commune, selon plusieurs thématiques :

Population : caractéristiques et évolution

- On observe une diminution de la population depuis 1990 et un solde migratoire négatif non compensé par le solde naturel.
- La commune voit sa population vieillir (indice de jeunesse en baisse), elle devra répondre aux besoins de ses habitants en termes de logements, équipements, commerces, services...etc.
- La commune devra répondre au phénomène de décohabitation, présent sur l'ensemble du territoire national, en augmentant et en diversifiant l'offre de logements.
- L'objectif communal visera, dans un premier temps, d'assurer le maintien de la population résidente, puis dans un second temps de permettre une augmentation de près de 2% de la population d'ici 2030.

Logements : caractéristiques et évolution du parc

- Afin de permettre une bonne rotation de la population au sein du parc, la disponibilité des logements vacants à travers le parc vacant devra être développée.
- La priorité sera portée à la densification du tissu bâti existant pour les futurs logements programmés.
- Le parc devra continuer de se diversifier en proposant des logements en accession et en location.

Tissu économique

La pérennité des différents secteurs d'activité devra être assurée en :

- Préservant l'activité agricole, omniprésente sur le territoire et façonnant les paysages.
- Maintenant et permettant un développement encadré de l'activité commerciale, en fonction des besoins de la population, notamment le long de la RD 645.
- Permettant la requalification du secteur de l'ancienne usine « Biscuiterie Anichoise »
A travers le projet de PLU, l'objectif est de conforter l'axe commerçant qu'est la rue Fauqueux, notamment par une offre de proximité, mais aussi de développer la polarité commerciale le long de la RD 645 par une offre complémentaire

Equipements

Le projet de PLU doit permettre le développement d'équipements adaptés aux besoins actuels et futurs

Patrimoine architectural

- Les sites miniers identifiés par l'UNESCO dans le cadre de la classification du Bassin minier seront à prendre en compte et à valoriser.
- Le patrimoine local non encore identifié devra être mis en valeur dans le cadre du PLU.

Déplacements et mobilité

Dans la mesure du possible, il s'agira de limiter les déplacements automobiles individuels :

- En limitant l'étalement urbain,
- En développant un véritable réseau d'itinéraires doux, et notamment celui de l'ancien cavalier (piéton, cycliste) réellement attractif à l'échelle du territoire communal (afin de favoriser les déplacements doux pour les courts trajets),
- En communiquant et en développant l'offre de transports collectifs, autour de la ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), le long de la RD645.

Ressource en eau : eaux de surface et risques naturels

- La commune est peu concernée par le risque d'inondation. Cependant, les cours d'eaux étant en limite Nord-Est du territoire communal, le développement urbain doit tenir compte des contraintes liées aux zones à dominante humide et aux espaces à enjeux cartographiés par le SCoT.
- Les ruissellements superficiels devront être maîtrisés, d'une part en favorisant leur rétention dès l'amont pour limiter les débordements en aval, et d'autre part en limitant l'imperméabilisation des sols, et en favorisant la récupération à la parcelle des eaux de pluie.
- Les risques liés aux inondations par remontée de nappe phréatique devront être pris en compte dans l'élaboration du zonage réglementaire.
- Enfin, les acteurs gestionnaires des réseaux de surface devront être coordonnés afin d'assurer une bonne gestion de la ressource en eau.

Ressource en eau : eaux souterraines

- Dans la mesure du possible, il faudra préserver les nappes d'eau superficielles des pollutions de surface, chroniques ou accidentelles, en limitant les aménagements dans les secteurs les plus sensibles.
- La consommation en eau potable devra être maîtrisée afin d'éviter de gaspiller la ressource. Gestion de l'énergie et bio-climatisme
- Le recours aux énergies renouvelables devra systématiquement être intégré en amont des projets et plus spécifiquement pour le projet de requalification du secteur au nord de la RD 645,
- De même, les données climatiques devront être intégrées dans tous les projets urbains (plan masse global, architecture, espaces extérieurs, implantation des déplacements doux...etc.).
- Les consommations d'énergie liées aux déplacements motorisés individuels devront être limitées (lien avec la problématique précédente : « déplacements et mobilité ». Favoriser et faciliter l'usage de modes doux, limiter la longueur des déplacements quotidiens).
- Enfin, les citoyens devront être informés et sensibilisés sur les économies d'énergie et les énergies propres.

Biodiversité

- Les milieux offrant une certaine qualité et une diversité faunistique et floristique devront être préservés de tout aménagement, excepté ceux liés à leur entretien et leur mise en valeur.
- La commune doit anticiper la mise en place de la Trame Verte et Bleue, en préservant les continuités écologiques, notamment à proximité de la Vallée de la Scarpe, et sur le tracé de l'ancien cavalier.
- Enfin, la définition des espaces verts de la commune (à créer et/ou à conforter) devra s'accompagner d'une vision « écologique », en ce sens qu'on favorisera l'implantation d'essences régionales, une gestion écoresponsable (fauche tardive, gestion des intrants, des

déchets verts : compostage...etc.) et une sensibilisation des citoyens vis-à-vis des problématiques environnementales.

Patrimoine paysager

- L'étalement linéaire et le mitage du territoire communal sont à proscrire.
- Les entrées de ville feront l'objet d'un traitement particulier (intégration paysagère).
- Une attention particulière sera portée au traitement des espaces publics de la cité du Blanc Cul et du Champ Fleuri en lien avec la réaffirmation de leurs centralités (aménagements paysagers de qualité).
- Enfin, les habitants devront être sensibilisés sur la valeur patrimoniale et paysagère de leur commune.

Pollutions, risques et nuisances

- Concernant la qualité des eaux de surface, le PLU devra dans la mesure du possible appliquer les dispositions et objectifs indiqués dans le SDAGE Artois-Picardie.
- Concernant le risque technologique, le PLU devra prendre en considération le risque lié à l'ancienne

Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement, site de la « Biscuiterie Anichoise »

A l'échelle de Masny, la définition du PADD résulte de la conjugaison entre les enjeux évoqués précédemment et les principes du développement durable. Cette combinaison se traduit en plusieurs axes, définis pour encadrer le développement de la commune d'ici 2030.

UNE VILLE DYNAMIQUE À RENFORCER AU CONTACT D'UN ENVIRONNEMENT À VALORISER

1. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Des centralités à renforcer et à relier entre elles :

A Masny, deux centralités se dégagent. La première, celle du centre-bourg, regroupe la mairie et des petits commerces attenants et la seconde constitue une linéarité autour de la RD645 où les activités et les commerces de plus grande taille cohabitent.

Le projet urbain de la commune prévoit de conforter ces centralités qui se complètent et participent à l'attractivité du territoire, tout en favorisant les liens entre elles pour renforcer leur proximité.

Les opportunités de développement favorisant les connexions entre ces deux espaces se traduisent à travers différentes actions concernant tout d'abord le bâti existant : lutte contre la vacance, valorisation des espaces publics, de la trame bâtie et valorisation des axes commerciaux.

Ce travail de requalification est déjà accompli sur le centre-bourg de Masny.

Les liants entre ces entités seront aussi conduits par une amélioration des liaisons entre le centre-bourg et notamment la RD645 et le réseau d'équipements communaux.

La centralité autour de la RD 645 se voit conforter par l'accessibilité offerte par la ligne de TCSP et de son rôle premier dans le développement de nouveaux secteurs d'urbanisation.

Le rabattement vers la gare de Montigny-en-Ostrevent constitue également la promotion d'un autre mode de transport collectif que la commune compte valoriser.

Un développement urbain cohérent :

L'intégration de ces nouvelles zones d'habitat à la trame bâtie existante doit se faire par une circulation en faveur d'un bouclage de la voirie.

Ces secteurs représentent des sites d'extension de près de 3,2 hectares.

Le projet de la commune de Masny est vertueux car il représente une réduction de près de 20% de l'artificialisation de terres agricoles et naturelles observée entre 2011 et 2021 (près de 4,7 hectares).

Le développement de la commune passe également par les communications numériques. Masny veillera à intégrer les projets de développement des infrastructures d'accès au haut et très haut débit aux bénéfices des habitants et des activités.

La préservation des cités minières :

Les cités minières marquent fortement le territoire, le long de la RD645, visuellement et architecturalement. Sur ces secteurs classés au patrimoine mondial de l'Unesco, le développement et la requalification des bâtis mais aussi des espaces publics seront surveillés, et notamment sur le site de l'école Carême.

La cité du Champ Fleuri et du Blanc-Cul seront confortées dans leurs composantes.

Cet enjeu retranscrit à l'échelle de la commune, la nécessité de maîtriser de manière plus large les consommations énergétiques. Cela consiste à faciliter l'intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti et à rester attentif, si l'occasion se présente, à un développement des réseaux énergétiques à moindre coût (réseaux de chaleur par exemple).

L'arrivée du TCSP décuple l'attractivité du territoire et son développement. La municipalité désire maîtriser cet essor pour également répondre aux enjeux naturels et agricoles.

Dans ce sens, la recherche d'une gestion économe du foncier en lien avec les orientations du SCOT du

Grand Douaisis est une priorité notamment à travers le respect des densités définies (moyenne de 25 logements par hectare hors espaces publics).

A l'horizon 2030, la municipalité souhaite une croissance de la population de 2% afin d'atteindre environ

4230 habitants. Pour répondre à l'évolution désirée, ce sont près de 100 logements de typologies et de modes d'accès diversifiés qui devront être construits. Cette diversité répondra aux orientations du PLH.

En ajout des interventions sur la trame bâtie au travers des opportunités de densification et du renouvellement urbain, Masny doit aussi définir de nouveaux espaces à urbaniser à vocation d'habitat pour répondre aux enjeux de construction :

Trois zones d'extensions s'inscrivant dans la continuité du tissu urbanisé sont envisagées. Il s'agit du projet d'extension du « Lotissement du Fond des Quarante » et des « Arrentis nord » ainsi que le secteur sud de la RD 645 adossé au pôle commercial.

UNE VILLE DYNAMIQUE À RENFORCER AU CONTACT D'UN ENVIRONNEMENT À VALORISER

2. PRÉSERVER ET VALORISER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES

Des éléments naturels à préserver et un plateau agricole à protéger :

Les « paysages » de la commune sont aujourd'hui des atouts essentiels de la commune, la protection de ces éléments doit être traitée de manière attentive.

Au Nord de la commune, la Vallée de la Scarpe constitue une continuité écologique de qualité qu'il convient de conforter et de confirmer par la prise en compte, dans le projet de territoire, des continuités boisées, du maillage bocager et des éléments hydrauliques.

Avec plusieurs courants réguliers (Courant de Lewarde, Masny et des Arrentis) et intermittents comme l'Epinette, la protection du réseau et de la ressource en eau potable sont essentielles.

Les périmètres de protection et les enjeux de valorisation des éléments hydrauliques seront intégrés dans la réflexion du développement urbain.

L'identification et la protection de ces éléments (espaces naturels sensibles, les ZNIEFF de type 1 et 2, les zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie et les espaces à enjeux du SCoT) permettront le développement des liens écologiques traduisant les orientations de la trame verte et bleue.

L'agriculture doit être préservée sur le territoire, en protégeant les terres et les bâtiments d'exploitation, et en facilitant la diversification de l'activité agricole. Elle tiendra compte des enjeux patrimoniaux et paysagers ciblés dans le SCoT et plus particulièrement sur la présence du parvis agricole au sud-ouest du territoire communal.

La gestion intégrée des eaux pluviales, quand cela est techniquement possible et qu'elle ne remet pas en cause la vulnérabilité de la nappe, doit être favorisée.

Articuler les séquences paysagères :

Cette trame Nord doit être mise en lien avec la partie Sud de la commune, le Plateau de l'Ostrevent par la mise en valeur du maillage bocager et la valorisation de cheminements doux. Les possibilités de transition qu'offrent les accès piétonniers et les chemins agricoles permettent également un accès aux équipements et aux services.

L'exemple le plus parlant étant le chemin de l'ancien cavalier qui traverse la commune d'Est en Ouest.

La municipalité désire préserver et valoriser ces liens afin de constituer un maillage de voies douces propices à la découverte du territoire.

Les 7 entrées de ville feront l'objet d'une attention particulière. Le traitement de l'interface ville/campagne sera recherché de manière à minimiser l'impact visuel des voies et des effets de rupture habitat/espaces naturels et/ou agricoles et d'éviter la présence de panneaux publicitaires coupant les ouvertures paysagères.

La gestion des entrées de ville par la RD645 sera à soigner prioritairement.

L'entrée de ville Ouest doit être valorisée et protégée par le maintien de la coupure d'urbanisation entre

Lewarde et Masny.

Marquée par une continuité du bâti, l'entrée de ville Est commune avec Ecaillon doit offrir un traitement de l'espace public favorisant une sécurisation des déplacements. La requalification de la RD 645 occasionnée par le TCSP et le renouvellement progressif des activités nord et sud du pôle commercial par la résorption de friches participe à l'amélioration de l'image de l'entrée Est.

Des risques à intégrer au projet de territoire :

Au regard des éléments naturels identifiés, des contraintes d'urbanisation liées à la présence de zones humides et de remontées de nappe phréatiques s'appliquent.

Une urbanisation non contrôlée des terres génère des ruissellements pouvant se transformer en coulées de boues si une gestion de l'eau pluviale n'est pas correctement réalisée.

Par ailleurs, il convient de tenir compte des aléas (mouvement de terrain et émission gaz de mine), liés à la présence de l'ancien puits de mine, à proximité de la cité Vuillemin.

Dans le cadre du PLU, la commune veillera à intégrer dans ses projets la présence de ces risques et d'avertir les aménageurs sur leur présence.

UNE VILLE DYNAMIQUE À RENFORCER AU CONTACT D'UN ENVIRONNEMENT À VALORISER

3. SOUTENIR ET DÉFINIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Conforter les activités existantes :

Masny possède une offre commerciale avec de nombreux petits commerces en centre-bourg mais également des enseignes commerciales de plus grande taille le long de la RD645.

La municipalité désire pérenniser ses commerces sur les deux centralités tout en permettant le développement d'une offre complémentaire. Cette dernière sera encadrée selon les prescriptions de SCoT en la matière.

Des sites d'activités sont à redynamiser sur les secteurs nord et sud de la RD 645.

Permettre le développement d'activités intercommunales :

Les activités marquent fortement la partie Sud de Masny, le long de la RD645. Une partie de ces sites constitue des réserves foncières qu'il faut intégrer dans le cadre de reconversion.

Le secteur au nord de la RD 645 comprenant l'ancienne usine « Biscuiterie Anichoise » ainsi que la partie sud du centre commercial pourra permettre la création d'une zone d'activité de qualité. Cette requalification sera complétée par une extension en continuité sud de la polarité sur près de 1 hectare.

Le PLU veillera à identifier ces espaces et à définir les conditions de leur développement. Ce potentiel de développement économique tirera profit de bonnes conditions d'accessibilité et d'une volonté supra-communale de développer le secteur. Pour rappel, le SCoT du Grand Douaisis définit le centre commercial Intermarché Masny comme secteur d'implantation périphérique majeur du territoire.

M. BRASSART : « Concernant les dents creuses, j'ai toujours la même remarque. Il y a des terrains qui sont plus ou moins disponibles et quand on regarde l'économie de la construction et notamment s'il faut créer une route pour desservir un bout de terrain biscornu, c'est rédhibitoire. Même si le terrain est gratuit, cela coûtera toujours trop cher.

Dire que l'on va construire autant de maisons sur telle dent creuse, ce n'est pas valable, ou alors il faut construire un immeuble collectif au milieu, qui ne va pas tenir compte des contours du terrain proprement dits. C'est toujours une problématique. Bien sûr, si on regarde la surface et qu'on divise par autant, ça fait autant de maisons, et en fait on ne pourra jamais construire le nombre de maisons qui est calculé théoriquement.

M. POULET : Sur cette question, Masny est encore plus théorique qu'un exercice budgétaire ! On fait une hypothèse. Ce qu'on estime aujourd'hui, dans 2 ans, ce ne sera pas forcément la réalité et c'est pour cela que l'on intègre des petites variantes, avec la rétention foncière pour estimer, en se disant que sur 10 logements qu'on estime, il y en a peut-être deux qui ne se feront pas. Et encore là, la rétention, elle est quand même assez optimiste, mais voilà. Tout le travail de calcul c'est pour démontrer justement qu'on estime au plus juste les possibilités d'urbanisation et qu'on ne va pas impacter les espaces agricoles et naturels, sans avoir valorisé, en priorité, le tissu. Donc, c'est vraiment toute cette démarche là, mais c'est sûr qu'on est sur des hypothèses.

Pareil, quand on parle de desserrement, on dit que ça réduit, ce qui nous guide fortement sur les hypothèses mises en place. On s'appuie sur les mêmes hypothèses que le SCOT, puisqu'il y a une cohérence entre les documents : on s'appuie sur les mêmes logiques.

M. MINNENS : Je pense que dans le sens où on va réduire de 50% l'artificialisation des sols, automatiquement on va voir revenir les entreprises de travaux, celles qui s'investissent dans l'immobilier, qui vont devoir aller chercher ces dents creuses. Il faut le savoir ! On n'est plus dans ce sens-là ! Le fait de réduire considérablement l'artificialisation, c'est-à-dire le droit du sol pour de la construction, on va devoir, pour les investisseurs immobiliers, aller chercher ces fameuses dents creuses. Et donc, revenir dans les bourgs et les villages, pour construire. Là, on est sur les 20 ans à venir. Comme ils n'auront plus les moyens d'aller chercher des terrains agricoles, ils vont revenir dans les bourgs, y compris dans les grandes villes aussi. Ce sera plus de la destruction-reconstruction et chez nous ce sera sur des terrains qu'on a à disposition.

M. POULET : Cette raréfaction des terrains pour de l'extension, qu'ils soient agricoles ou naturels, est déjà à l'échelle du Douaisis. Globalement toutes les communes vont avoir une réduction des possibilités en extension, conformément au SCoT. Et on voit que la loi a tendance à se durcir au fur à mesure, donc on va encore donner un coup de vis par la suite. En sachant que Masny est quand même positionnée comme étant une commune importante sur le territoire avec le passage du transport collectif. Vous avez déjà aussi un droit plus important que d'autres communes sur le Douaisis. Vous n'êtes pas mal positionnés par rapport à d'autres et c'est vrai que cette raréfaction justement du foncier va redonner de l'intérêt sur les dents creuses sur les parcelles bâties et non-bâties, puisque notamment les parcelles avec des grandes dimensions, si jamais on veut un terrain plus important, on va devoir se reporter sur les constructions déjà existantes avec du foncier plus grand.

Voilà, il va y avoir toute cette démarche et c'est vrai que c'est important.

M. BRASSART : Concernant la ressource en eau, je suis d'accord qu'il faille la préserver, mais j'ai une remarque à faire. Si on arrête de pomper des millions de m³ sur le territoire de l'Ostrevent, on n'a pas de bile à se faire sur notre ressource en eau !

Actuellement, à Pecquencourt, on envoie des millions de m³ sur l'agglomération de Lille, de l'autre côté, sur Arleux, on envoie des millions de m³ sur l'agglomération d'Arras, et nous, on n'a rien !

Cela veut dire qu'on nous dit : il faut que vous préserviez votre ressource en eau, mais on ne donne rien pour les millions de m³ qu'on envoie ailleurs ! Donc je trouve qu'au niveau du SCOT, il ferait peut-être bien d'en tenir compte aussi !

M. le Maire : C'est pour cela que le sujet sur le développement de la zone commerciale, souvenez-vous, a fait l'objet d'un débat entre nous et avec les gens du SCOT .Il était hors de question qu'on nous refuse l'extension de la zone ! Même pas en rêve !

M. POULET : Dans tous les cas, sur cette question de la gestion de l'eau, il y a la question des captages de la ressource. Dans tous les cas, le développement de votre commune doit être adapté aux capacités de la ressource en eau, en termes de production d'eau potable, mais aussi de traitement. Du coup, vu qu'on est sur des espaces à enjeux, vis-à-vis des captages, et dans le cadre des projets sur cette zone économique, c'est que les projets qui viennent devront être vigilants par rapport aux voiries qui sont aménagées pour limiter la filtration des polluants dans le sol, des choses comme ça... Donc, il y a un cahier des charges qui doit être plus rigoureux sur ces espaces.

M. BRASSART : On doit faire des efforts pour améliorer la qualité de l'eau et la qualité de la ressource, mais cela sert à l'agglomération de Lille ! Et quand il s'agit de développement économique, Lille se fout pas mal de nous !

M. POULET : En aparté, parce qu' on est sur la métropole lilloise justement, ils sont aussi en révision de leur PLUi, approuvé il y a pas longtemps. Il y a quelques communes supplémentaires, et c'est pareil, le durcissement des lois internes, de consommation foncière fait aussi tout réinterroger. Avec tout l'enjeu des champs captants sur le sud de Lille, ils sont très embêtés parce qu'il y a beaucoup de communes qui ne peuvent plus du tout se développer en extension à cause de la présence des champs captants.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions, on va vous libérer M. Poulet.

DELIBERATION N° 2022 –03/03– N° 3

OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de révision du PLU, animés par le cabinet VERDI, ont démarré en 2013 et ont comporté à ce jour des phases qui ont fait chacune l'objet d'une concertation destinée à l'ensemble des partenaires institutionnels :

Etablissement d'un diagnostic territorial qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du futur Plan Local d'Urbanisme ;

Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic.

De nouveaux enjeux sont apparus nécessitant leur prise en compte au sein du projet de PLU. Dans cette logique, il est nécessaire de reprendre un arrêté projet du PLU afin de relancer des consultations vis-à-vis de l'impact sur les espaces agricoles, la consommation foncière et la prise en compte de l'objectif démographique.

Le PADD, présenté à l'ensemble du Conseil Municipal par Messieurs GARBIN et POULET du Cabinet VERDI, a fait l'objet d'un débat et a été approuvé à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (P.E.C)

M. le Maire : Création de postes, dispositif Parcours Emploi Compétence : ce sont les fameux contrats PEC. Nous sommes obligés de délibérer parce qu'actuellement nous avons 6 contrats PEC. L'objectif est d'en prendre un supplémentaire, tout au moins, à partir du 7 mars. Un Parcours Emploi Compétence est actuellement en arrêt : il vient d'avoir un gros souci de santé malheureusement ! On avait délibéré, au départ, pour 6 personnes. Pour pouvoir le remplacer, car on ne peut pas mettre fin à sa mission, du fait de son arrêt maladie, on est obligés de reprendre une délibération pour éviter d'être coincés quand il y a des gens en fin de contrat. Tous ne terminent pas à la même date. Je propose qu'on puisse délibérer pour 10. Je ne dis pas qu'on en aura 10, mais tout au moins cela nous permettra, en cas de problème, de remplacer rapidement, ou si besoin, de prendre quelqu'un. Je rappelle : ce sont des emplois qui sont priorités sur les quartiers prioritaires de la ville et qui sont remboursés à hauteur de 80 % du salaire, sur des contrats de 20 heures. Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ? Vous avez la nature des postes : agents polyvalents des services techniques, agents administratifs, d'animation... Le plus souvent, ils sont affectés soit avec les femmes de services, soit aux ateliers, bien qu'on a un PEC, qui est agent d'animation, Mademoiselle BAUDRY, qui fait le CLAS également, avec qui cela se passe vraiment très bien.

Voilà, est-ce que vous avez des questions sur le sujet ? On passe au vote, Qui est contre ? Vous avez bien raison ...pour donner un petit coup de main aux gens qui sont dans le besoin on peut compter sur vous ! (M. le Maire s'adresse à Mme GAUTHIEZ qui a voté contre) Alors qui est pour ? Merci.

DELIBERATION N° 2022 –03/03– N° 4

OBJET : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (P.E.C.)

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : en emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'emploi que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de douze mois et la rémunération égale au SMIC.

Il est proposé de créer, pour l'année 2022, et dans le prolongement des contrats créés pour l'année 2021, 10 emplois dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (trois voix contre : MMes GAUTHIEZ – ROUSSEAU – M. DELABY),

DECIDE de créer, pour l'année 2022, 10 emplois dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec les personnes recrutées.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E) - EX RAM INTERCOMMUNAL

M. le Maire : Comme tous les ans, c'est ce qu'on appelait auparavant le Relais d'Assistantes Maternelles, qui existe depuis 2010. On augmente un petit peu quand même, car le coût pour la ville es de 2523,27 €.

Mme GUESSOUM : Avec une participation de 4500 € par la CAF.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

**DELIBERATION N° 2022 –03/03– N° 5
OBJET : RENOUVELLEMENT ADHESION RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.)
- EX RAM - INTERCOMMUNAL**

La ville de Masny s'est associée depuis 2005 avec les communes de Guesnain, Loffre et Lewarde pour créer un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.). La ville de Bruille-Lez-Marchiennes est venue par la suite rejoindre la structure, devenue aujourd'hui Relais Petite Enfance (R.P.E.).

L'objectif du R.P.E. est de valoriser et améliorer l'accueil des enfants à domicile, de soutenir et accompagner les parents dans leur recherche d'un mode de garde et de faciliter les relations employeurs-employés.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour la nouvelle clé de répartition du R.P.E. qui se présente comme suit : Guesnain : 0,47 – Lewarde : 0,29 – Masny : 0,36 – Bruille : 0,12 – Loffre : 0,06 (Le total équivalent à 1,3 ETP).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette nouvelle clé de répartition.

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES COMMUNES D'UN SERVICE D'ÉLAGAGE PAR LA CCCO

M. le Maire : Nous sommes obligés de reprendre une délibération, parce qu'il y avait une ancienne délibération prise à l'époque par Madame GAUTHIEZ. Comme la CCCO est en train de revoir leurs délibérations et de les mettre à jour avec les nouveaux maires élus en 2020, elle demande de reprendre cette convention pour la mise à disposition des services d'élagage. C'est simplement pour changer le signataire.

DELIBERATION N° 2022 –03/03– N° 6

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COMMUNES D'UN SERVICE D'ELAGAGE PAR LA CCCO

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, Cœur d'Ostrevent met à la disposition des communes son service d'élagage composé d'un chef d'équipe et de deux agents formés et équipés pour l'exercice de leurs missions.

Les modalités de disposition de ce service d'élagage sont prévues dans une convention-cadre, laquelle sera adaptée à la commune en fonction de la prestation confiée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la CCCO pour la mise à disposition de la commune de ce service d'élagage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, au nom et pour le compte de la collectivité.

PRISE EN CHARGE TICKETS DE DUCASSE - DUCASSE DE PRINTEMPS - CITÉ DU BLANC CUL

M. le Maire : La ducasse de printemps reviendra dans la cité du Blanc Cul, plus de 25 ans, après l'avoir quittée. Elle aura lieu au mois de mars, me semble-t-il, du 19 au 27 mars, Madame CARDOT, c'est ça ? Et qui s'achèvera par une kermesse de la bière avec choucroute organisée par Masny Plus.

C'est le même principe qu'on prend habituellement pour la ducasse de Tiot Batiche. Ce ne sera pas le même type de Ducasse. Sur la place Balavoine, il n'y aura que des autos scooters, un manège pour enfants, un marchand de bonbons et un tir à la carabine.

DELIBERATION N° 2022 -03/03- N° 7
OBJET : PRISE EN CHARGE TICKETS DUCASSE
DUCASSE DE PRINTEMPS – CITE DU BLANC-CUL

Dans le cadre de la ducasse de printemps cité du Blanc-Cul,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les tickets de manège pour les enfants des écoles maternelles et primaires de la commune.

Les tickets de manège distribués seront remboursés par la commune à hauteur d'un montant maximum d'1,50 €, en fonction des tarifs appliqués par chacun des forains, sur présentation d'une facture. Au-delà de ces montants, le complément sera réglé par les familles.

Dépense prévue article 6232 du Budget.

QUESTIONS DIVERSES

M. MAZZOLINI : Est-ce qu'on a des nouvelles de la SIA ?

M. le Maire : Oui. Cela fait maintenant presque un an qu'on l'a interrogée sur le sujet ! Apparemment, la SIA a beaucoup de problèmes avec son parc immobilier. Les responsables reviennent vers nous rapidement ! Ils ne nous ont pas oubliés, mais ils ont aussi des problématiques dans le quartier avec une famille, dans la rue Louise Michel qui a quitté le logement sans laisser d'adresse, en laissant une dette de 6 000 €. Elle a laissé les meubles, tout est laissé comme ça ! Donc, constat d'huissier et compagnie... Ils trouvent, dans ce quartier, pas mal de dégradations volontaires, de déchets et de dépôts sauvages. D'ailleurs, il y en a encore une rue de la Fabrique, face au cabinet médical ! Ils veulent avoir une médiation avec une partie des habitants. Ils sont prêts à faire des choses, mais si derrière....

M. MAZZOLINI : C'est une double peine...

M. le Maire : On est d'accord, d'ailleurs je leur ai dit que ce n'était pas le sujet : le sujet étant celui d'un parking et le sujet de ce qui se passe avec des locataires indécents, ce sont 2 choses différentes !

Maxime, (je l'appelle Maxime parce qu'il a un nom assez compliqué) devrait venir me revoir la semaine prochaine pour qu'on puisse faire le point sur tous ces dossiers.

Nous aussi on a des litiges avec des gens qui ont des logements avec de forts taux d'humidité. Les responsables se sont excusés, car, avec le COVID, c'est vrai qu'ils ont laissé un petit peu tomber tout ça ! Il y a eu des malades... enfin voilà...

Avant c'était l'informatique, quand on cherchait des excuses, mais aujourd'hui, c'est le COVID.

A partir du 14 mars, il n'y aura plus d'excuses parce qu'on aura plus de masques et plus de Pass vaccinal ! Dès qu'on a une info, tu le sais très bien, je reviens vers toi rapidement. Aujourd'hui, on n'est pas plus avancés !

D'autres questions ?

Le BURGER KING : il y aura une table ronde le 16 mars, avec les services de la sous-préfecture. Le sous-préfet sera présent, ainsi que le président de la CCCO, le directeur de Pôle Emploi, le directeur de la Mission Locale du Douaisis, tous les partenaires, Proch'Emploi... La réunion aura lieu en mairie sur le recrutement des futurs salariés. C'est 50 emplois qui vont être créés, avec une

ouverture du BURGER KING en octobre. Monsieur MAUREL, le gérant et propriétaire (franchisé) du BURGER KING, me communiquera la date, vraisemblablement fin octobre.

Nous serons invités à déguster le jour de l'inauguration des hamburgers avec un service « à blanc » ! Je ne suis jamais allé à BURGER KING, je ne sais pas comment ça marche !

C'est quand même 50 emplois, et surtout, la bonne nouvelle, ce sera de l'emploi local ! C'est-à-dire qu'ils vont recruter sous forme d'escargot : ils vont partir de BURGER KING, puis tourner autour.

Les exigences : il n'y a pas besoin de formation, ils n'ont pas besoin d'avoir des personnes avec des CAP ou quoi que ce soit ! Ils prennent tout public ! Ce sont les seules choses qu'ils demandent. Il y a plusieurs types de contrats : des 35 heures et aussi des 24 heures. Il y en a pour tout le monde ! Leur objectif, c'est vraiment de recruter localement, parce que sur la commune, on a les transports gratuits maintenant ! Il y a également l'abri vélo qui sera inauguré bientôt avec les services du SMTD. Les postulants peuvent venir mettre leurs vélos dans l'abri à vélos, et en plus, c'est gratuit et sécurisé !

Egalement pour info, le Pôle de cohésion sociale récupère les CV actuellement. On a communiqué déjà une fois on va re-communiquer dans les jours qui viennent. Si vous connaissez des gens, des jeunes, qui sont à la recherche d'emploi, il ne faut pas hésiter à donner des CV qui seront regardés de très près. D'ailleurs, pour le jour de la réunion, une vingtaine de candidatures ont déjà été récupérées en collaboration avec la Mission Locale. C'est plutôt bien pour des jeunes et des moins jeunes, parce qu'on parle toujours des jeunes, mais ils ne s'arrêtent pas à l'âge. Pour une personne de 40/50 ans, motivée, qui a envie de bosser, il n'y a pas de problème ! La formation, c'est à peu près 4 semaines.

Actuellement, on est en train de voir, dans le bâtiment rénové des Galibots, s'il y a un espace pour installer éventuellement les bureaux de leur DRH sur Masny.

Ulrich MAUREL, le propriétaire, doit reprendre contact avec moi. Il va venir visiter les locaux et nous ferons une proposition de location, s'il est intéressé.

Et puis, comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule. J'ai posé la question : « Pourquoi sont-ils venus s'implanter à Masny ? » Parce que Masny est considéré comme un territoire d'avenir, avec la zone commerciale qui va continuer à se développer. La lecture du PADD ce soir, explique également cela.

On a aussi aidé Vincent DELOS, le patron d'Intermarché, à pouvoir continuer à développer sa zone. Il veut aménager le fameux rectangle et continuer à s'étendre, en reprenant, sur la route de Monchecourt, l'ancienne station-service, jusque derrière la pyramide de la MD auto. Il nous a quand même dit s'attendre à voir d'autres partenaires arriver autour de la zone. Parce qu'en général, un BURGER KING qui s'installe, c'est une locomotive ! Derrière, les autres vont enchaîner.

On a aussi signé les permis de construire pour BASIC FIT, qui se situera à côté d'ACTION. C'est une question de temps, maintenant que c'est signé. Par contre, on ne connaît pas encore le nombre d'emplois prévus. Ce devrait être entre 6 et 8. C'est quand même pas mal !

Juste à côté du BURGER KING, il y aura 64 places de parking. Sur la droite du BURGER KING, (quand vous êtes en face du bâtiment) il y aura trois cellules commerciales. Aux dernières nouvelles, elles n'étaient pas encore louées, mais des démarches étaient entreprises auprès d'une banque, par un opticien et un restaurateur de vente à emporter. Des projets existent sur cet endroit, qui devrait être commercialisé assez rapidement. On peut espérer, selon les dires de Monsieur DELOS et Monsieur MAUREL, d'ici 2 à 3 ans, avoir à peu près entre 100 et 120 emplois supplémentaires sur tout le secteur. C'est plutôt pas mal !

En plus, s'installe actuellement dans l'arrondissement de Douai l'usine de batteries ENVISION. A l'horizon 2030, les responsables tablent quand même sur à peu près 12 000 emplois, avec les entreprises qui gravitent autour. C'est quand même quelque chose de pas mal !

Et puis aussi la zone de la Renaissance à Somain ! Le permis pour un premier terrain a déjà été signé pour la construction d'un pôle logistique, qui devrait être opérationnel apparemment début 2023. Dans un premier temps, c'est 450 emplois à la clé ! Puis sur deux autres bâtiments, ce sera 700 emplois. Donc, je pense que nos enfants, s'il y a la paix en Europe, auront peut-être du travail

à côté de chez eux. Comme nos parents qui allaient travailler dans les entreprises du coin. C'est une bonne nouvelle pour l'arrondissement !

C'est également une bonne nouvelle pour la commune parce que la « verrue » est enlevée, face à INTER ! Les bâtiments désaffectés sont actuellement démontés, désamiantés, ce qui va redonner une meilleure image à cet endroit-là ! Je ne suis pas un fan des décors BURGER KING, mais c'est dans l'air du temps ! C'est comme ça, on s'adapte et c'est bien, parce que ça crée de l'emploi, ce qui est le plus important !

Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous donner comme infos ce soir ! S'il n'y a plus de questions, je lève la séance et je vous dis certainement à dans un mois.

